

Octobre 2024

www.cclouelison.fr

Bilan de la concertation



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Loue Lison



Projet de SCOT arrêté par délibération du Conseil
Communautaire du 5 novembre 2024

Le Président,

Jean-Claude GRENIER

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastille
25290 ORNANS

Sommaire

Première partie : la concertation prévue par délibération..... 4

- L'animation de réunions publiques..... 5
- La mise en ligne d'informations sur le site Internet11

Deuxième partie : la concertation complémentaire..... 13

- La publication de bulletins d'information 14
- La concertation « Grand Public »17
- Mise en place d'un questionnaire en ligne..... 19

Troisième partie : La concertation des élus et des partenaires phase par phase 20

- Instances de gouvernance.....21
- Etape 1 : le diagnostic de territoire.....22
- Etape 2 : le PADD.....23
- Etape 3 : le DOO..... 24

Quatrième partie : Principaux sujets abordés dans le cadre de la concertation grand public 26

- Les sujets abordés dans le cadre des réunions publiques..... 27
- Les sujets abordés dans le cadre du questionnaire en ligne..... 29

Conclusion33

Première partie : la concertation prévue par délibération

Dans le cadre de la délibération prescrivant l'élaboration du SCOT Loue Lison datée du 19 novembre 2018, les modalités de concertation ont été définies pour le projet d'élaboration. Ces modalités sont les suivantes :

- **Organiser au moins une réunion publique afin d'informer et collecter les remarques de la population ;**
- **Mettre à disposition sur le site internet de la CCLL les publications réalisées dans le cadre de l'élaborations du SCoT ;**
- **Mettre à disposition du public sur les 3 pôles de la CCLL, le dossier final avant l'arrêt.**

La concertation réalisée au regard de ces modalités est présentée ci-après.

Des objectifs ont été définis par la Communauté de Communes pour guider la concertation tout au long de la démarche (hors délibération de prescription). Trois objectifs généraux ont été définis :

- Informer et sensibiliser les élus et la population ;
- Débattre sur le projet, échanger et recueillir les points de vue ;
- Présenter la démarche, son avancement et permettre de la suivre.

L'animation de réunions publiques

Comme cela était prévu dans le cadre des modalités de concertation, des réunions publiques (ou « Forum citoyen ») ont été organisées et animées pour présenter les travaux d'élaboration du SCOT. Les réunions suivantes ont été tenues :

- Une réunion publique le 11 octobre 2021, à Ornans au CAL, au lancement de la phase du PADD. Cette réunion a rassemblé une quarantaine de participants.
- Une réunion publique le 17 septembre 2024, à Ornans à nouveau au CAL, au stade de finalisation du DOO. Cette réunion a rassemblé un peu plus de 80 participants.

Les sujets abordés dans le cadre des réunions publiques sont synthétisés dans le dernier chapitre du présent bilan de la concertation.

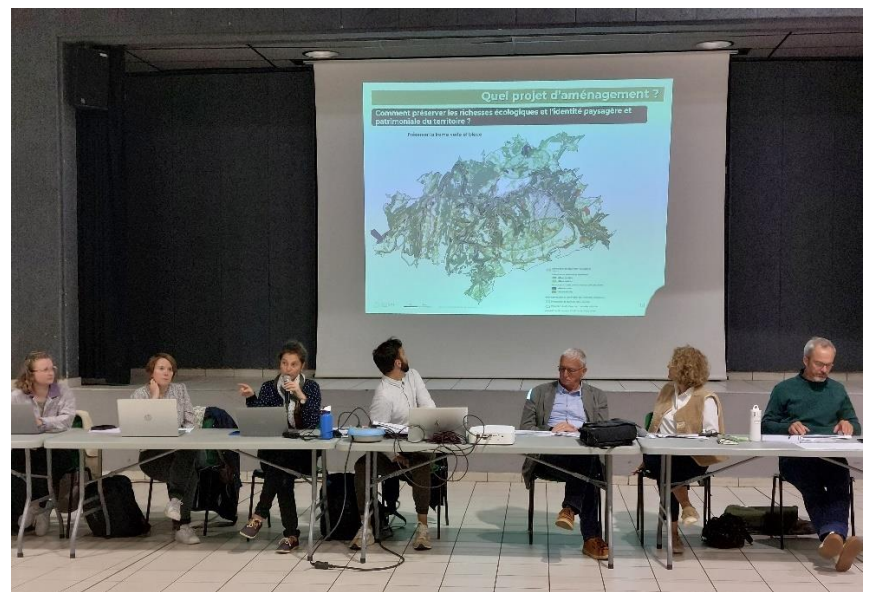
Afin de mobiliser les habitants dans le cadre de ces réunions, une communication préalable dédiée a été réalisée avec notamment :

- Des encarts dans la presse pour informer des évènements ;
- Une diffusion sur les panneaux d'information numérique des communes ;
- Une diffusion des affiches sur les sites et bureaux de la communauté de communes, dans les mairies et sur les réseaux sociaux.
- Une diffusion sur le site internet de la communauté de communes.

Forum citoyen du 11 octobre 2021



Réunion publique du 17 septembre 2024



Affiche réalisée pour le forum citoyen du 11 octobre 2021

SCoT
Schéma de Cohérence
Territoriale

**FORUM D'ÉCHANGES :
COMMENT JE VOIS MON
TERRITOIRE DANS 20 ANS ?**

Votre avis est important pour co-construire la feuille de route du développement du territoire Loue Lison sur les 20 prochaines années.

Plus d'infos : <https://cclouelison.fr/fr/>

**Ouvert à tous les habitants de la CCLL
lundi 11 octobre 2021 de 19h00 à 21h00
au CAL à Ornans (rue de la Corvée)**

Inscription préalable recommandée
(r.martin@cclouelison.fr – 03.81.86.58.38)
Pour assister / participer : pass sanitaire valide obligatoire

- LOGEMENT
- MOBILITÉ
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE
- ARMATURE URBAINE
- DÉMOGRAPHIE

Affiche réalisée pour le forum citoyen du 17 septembre 2024

RÉUNION PUBLIQUE



Venez découvrir les grandes orientations d'aménagement du territoire Loue Lison pour les 20 ans à venir !



Présentation du Document
d'Orientation et d'Objectifs du Schéma
de Cohérence Territoriale

17 | **À 20H AU CAL**
(centre d'activités et de loisirs)
ouverture des portes à partir de 19h30
SEPTEMBRE | **À ORNANS**




+ d'infos sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en flashant ce QR code.

Infos par mail à contact@cclouelison.fr



Communication sur les réseaux sociaux pour annoncer le forum citoyen du 11 octobre 2021

 **Communauté De Communes Loue Lison**
23 septembre 2021 · 🌐

Écrire ensemble le projet Loue Lison 2040

Plusieurs moments marqueront l'élaboration du document stratégique SCoT, le premier étant intervenu le 1^{er} septembre.

Les élus présents ont débattu autour de différents scénarios élaborés par thématiques (mobilité, transition énergétique, environnement, paysages, services et population...) pour esquisser un premier cap sur lequel travailleront les bureaux d'études. Des ateliers prévus à l'automne affineront les scénarios retenus.

Les habitants de la Communauté de Communes seront également associés au processus à travers un premier forum d'échanges.

Il se déroulera le lundi 11 octobre prochain à 19h00 au CAL à Ornans. Ouvert à tous, ce forum visera à recueillir la vision de chacun sur son territoire de demain.

Retrouver l'article complet ci-dessous :
<https://cclouelison.fr/.../ecrire-ensemble-le-projet-loue...>



Extrait du journal « L'Est Républicain » annonçant la réunion publique du 11 octobre 2021

Article du 09 octobre 2021 :

<https://www.estrepublicain.fr/environnement/2021/10/09/un-forum-pour-ecrire-le-projet-loue-lison-2040>

ER Un forum pour écrire le projet Loue Lison 2040

Dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui doit dessiner les orientations de développement de la communauté de communes Loue Lison dans un document stratégique, les habitants sont invités à participer à un forum ce lundi 11 octobre au CAL d'Ornans.

L'Est Républicain - 09 oct. 2021 à 18:32 - Temps de lecture : 3 min

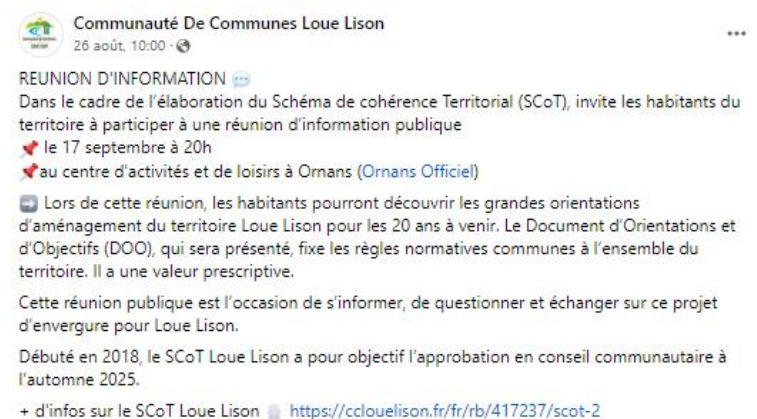


Mobilité, transition énergétique, environnement, paysages, services et population... Quel avenir pour le territoire ? Photo ER

Communication sur les réseaux sociaux pour annoncer la réunion publique du 17 septembre 2024

Publication Facebook le 26 août 2024 :

https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=896278785864390&id=100064468309101&rdid=v1byvUILLRXTBzXq



Extrait du site internet intramuros.org de la commune d'Ornans annonçant la réunion publique du 17 septembre 2024

<https://www.intramuros.org/ornans/actualites/487730>



Extrait du site internet de la commune de Goux-sous-Landet annonçant la réunion publique du 17 septembre 2024

<https://www.gouxsouslandet.com/2024/09/reunion-publique-scot-17092024.html>



A la suite de ces rendez-vous de concertation avec la population, des comptes-rendus rapportant le contenu des échanges ont été partagés avec la population via :

- Un article sur le site internet ;
- Un article dans le journal local, l'Est-Républicain

Extrait de l'article mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes suite au forum citoyen du 11 octobre 2021

Retour sur le forum d'échanges citoyen

Le 11 octobre dernier, un forum d'échanges citoyen a été organisé au CAL à Ornans afin d'associer les habitants de la Communauté de Communes à la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document permet de planifier le développement du territoire sur 20 ans.



La phase du diagnostic territorial s'achevant, la démarche continue vers l'écriture du projet de territoire. Lors d'un séminaire prospectif organisé début septembre, les élus ont commencé à établir les grandes orientations pour le développement futur du territoire. C'est dans cette continuité que s'inscrit la réunion publique du 11 octobre.

Cette consultation a été organisée en deux temps :

- ❖ Une **présentation de la démarche SCoT** a été réalisée par le Président Jean-Claude Grenier et la Vice-Présidente Sarah Faivre. Le bureau d'études Urbicand a ensuite présenté les principaux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic (qui sera disponible dans les mois à venir) ;
- ❖ Des **ateliers participatifs** où les habitants ont pu échanger sur leur vision et leurs idées par rapport à l'aménagement futur du territoire, ont été menés par les bureaux d'études Urbicand et Soberco Environnement mais également l'agence d'urbanisme de Besançon (AudaB) et la chargée de mission SCoT.



Ces ateliers ont été organisés sous une forme **ludique**, autour d'une carte du territoire qui a permis aux participants de placer différents éléments relatifs aux thématiques du SCoT. Les échanges ont porté sur les équilibres résidentiels, le développement économique, l'accès aux services, la mobilité, l'environnement, les paysages, le patrimoine ou encore le tourisme.

Certains grands enjeux semblaient partagés tels que le développement de voies douces, le besoin de réhabilitation des logements vacants ou encore le renforcement des commerces de proximité.



Ces ateliers **innovants** et rarement mis en œuvre dans des réunions publiques, ont permis un moment de partage et d'échange qualitatif apprécié des participants.

Extrait de l'article de l'Est Républicain suite au forum citoyen du 11 octobre 2021

Article du 23 octobre 2021 :

<https://www.estrepublicain.fr/politique/2021/10/23/les-habitants-s-expriment-pour-l-avenir-du-territoire>

ER Les habitants s'expriment pour l'avenir du territoire

Une réunion publique s'inscrivant dans la démarche du Schéma de cohérence territoriale (Scot) s'est tenue au CAL d'Ornans. Un document de planification territoriale qui permet de se projeter à 20 ans pour le territoire de la communauté de commune Loue-Lison (CCLL).

L'Est Républicain - 23 oct. 2021 à 18:26 - Temps de lecture : 3 min

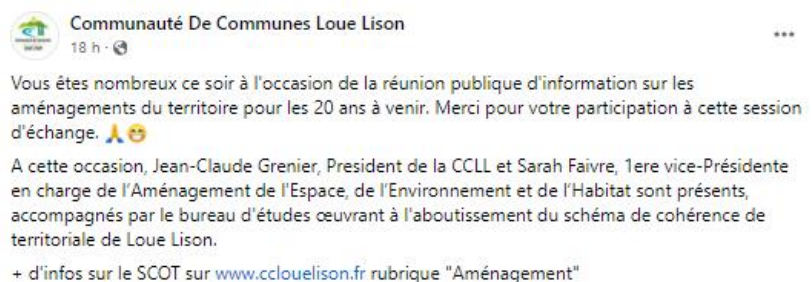


Les participants ont installé sur le plan de la CCLL le fruit de leur réflexion. Photo ER Les participants ont installé sur le plan de la CCLL le fruit de leur réflexion. Photo ER

Communication sur les réseaux sociaux suite à la réunion publique du 17 septembre 2024

Publication Facebook le 17 septembre 2024 :

https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=911703060988629&id=100064468309101&rdid=gKR5YIBX8XeOKTgp



La mise en ligne d'informations sur le site Internet

Le site Internet de la Communauté de Communes a été progressivement alimenté avec des informations, comme prévu dans les modalités de concertation. Le lien vers le site est le suivant :

<https://cclouelison.fr/fr/rb/417237/scot-2>

Différentes informations peuvent être consultées sur le site :

- Des informations sur ce qu'est le SCOT, le calendrier et méthode d'élaboration, la concertation ;
- Des informations sur les enjeux identifiés à l'horizon 2040 (sur la base du diagnostic de territoire, de l'état initial de l'environnement et d'une synthèse du diagnostic) ;
- Des actualités avec du contenu dédié permettant de comprendre l'avancement du projet ;
- Des informations sur la manière de participer, avec en particulier un lien vers un formulaire de participation (du 12 octobre 2021 au 31 décembre 2021), réalisé par la CC Loue Lison (cf. chapitre « La concertation complémentaire »).

En outre, les documents de travail du SCOT (diagnostic et EIE, PADD, DOO) sont téléchargeables directement sur le site, ce qui permet une transparence pour les habitants.

Extraits du site internet de la CCLL

Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?

Un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Il exprime un projet pour l'ensemble du territoire. Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification. Il doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur.

Pour autant, les orientations de SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme (PLU/PLUI) Mais à la différence de ces derniers, le SCoT ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « le SCoT localise, les PLU délimitent ».

Pourquoi un SCoT ?

- Pour analyser le fonctionnement du territoire et ses dysfonctionnements éventuels
- Pour définir un équilibre entre le développement urbain à venir et la pro-

Phase Document d'Orientations et d'Objectifs

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la phase du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a débutée. Elle consiste à traduire la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en orientations et mesures applicables sur le territoire. Ce document a une valeur prescriptive, il définit les règles normatives communes à l'ensemble du territoire. Ainsi il constitue le « règlement » du SCoT et les documents d'urbanisme devront être compatibles avec ses orientations.

La réflexion sur ce projet de territoire est d'ores et déjà engagée avec l'organisation de cinq ateliers thématiques portants sur le développement économique, l'habitat, le paysage, l'environnement, la consommation foncière et les formes urbaines.

- **Atelier 1** : 06/07/2023 à Montrond-le-Château : Environnement
- **Atelier 2** : 17/10/2023 à Myon : Habitat et Développement économique
- **Atelier 3** : 08/11/2023 à Ornans : Environnement et Paysages
- **Atelier 4** : 30/01/2024 à Quingey : Stratégie foncière et consommation foncière

Les échanges menés lors de ces ateliers permettront de rédiger une première version du Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi que des cartes pour localiser les différentes prescriptions. Cette rédaction sera le fruit d'une collaboration étroite et transparente, soutenue par la tenue de plusieurs Comités de pilotage et la mise en place de rencontres dédiées avec l'ensemble des élus du territoire, les partenaires locaux, les Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi que les habitants du territoire, conviés à s'exprimer lors d'une réunion publique.

Comment ?

The diagram illustrates the process flow for the SCOT:

- DIAGNOSTIC & PARTAGE 2019-2021**: Partager une vision du territoire, des problématiques d'aménagements
- PHASE PADD 2021-2027**: Définir une stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir
- PHASE DOO 2022-2023**: Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire
- PROCEDURE ADMINISTRATIVE 2023-2024**: Formalisation du dossier d'acte - Arrêt et consultation des partenaires publics, associés (Etat, Région, BFC, Chambres d'agriculture...) et enquête publique - Formalisation du dossier pour approbation

Icons represent: REUNIONS PUBLIQUES & EXPOSITIONS, COOPERATION DE TERRITOIRE, and DOSSIER EN LIBRE ACCES.

La mise à disposition d'un dossier du SCOT

Comme prévu dans les modalités de concertation, un dossier a été mis à disposition au siège de la Communauté de Communes et dans les pôles de la Communauté de communes :

- Siège à Ornans - 7 rue Edouard Bastide, 25290 ORNANS
- Pôle de Quingey - 12 Rue Calixte II, 25440 Quingey
- Pôle d'Amancey - 13 Rue du Four, 25330 Amancey

Ce dossier a été alimenté progressivement avec les documents constitutifs du SCOT (diagnostic et EIE, PADD, DOO) au fur et à mesure de leur élaboration.

Deuxième partie : la concertation complémentaire

La publication de bulletins d'information

Par le biais de son bulletin communautaire, la Communauté de Communes a tenu largement informée les habitants y intégrant régulièrement des articles consacrés au SCOT et à son actualité.

En tout, ce sont 4 articles qui ont été diffusés par les bulletins communautaires entre le diagnostic en 2020 et la rédaction du DOO en 2024.

Par ailleurs, la Communauté de communes a continuellement partagé et diffusé des éléments d'information et de communication avec les communes du territoire.

Extrait d'un bulletin d'information communautaire concernant le lancement des études du SCOT et son diagnostic en janvier 2020

Le SCoT Loue Lison est engagé

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), c'est l'occasion de réfléchir au devenir du territoire pour les 20 ans à venir en répondant à trois questions : où, quoi et comment ? Document élaboré et approuvé par les élus, il sollicitera aussi les acteurs locaux, la population et les partenaires.

LES ÉTAPES DU SCoT LOUE LISON

Le SCoT a été lancé en 2017 avec la définition de son périmètre. Cet été, la CCLL est entrée dans la première phase de l'élaboration du schéma à proprement parler par le diagnostic pour avoir une connaissance fine du territoire et identifier les principaux défis auxquels il faut répondre. Puis s'en suivra le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document qui permet de traduire la stratégie politique pour le territoire. La dernière étape est l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduisant la stratégie politique en mesures. L'élaboration du SCoT devrait se concrétiser en 2022.

Ce dossier du SCoT est vaste, chacun l'aura compris. Il engage le territoire sur plusieurs années et ne fait que commencer.



QUELQUES QUESTIONS AUXQUELLES LE SCoT DEVRA RÉPONDRE



EN NOVEMBRE 2018, LES ÉLUS DE LA CCLL ONT POSÉ LES GRANDS OBJECTIFS ATTENDUS POUR LE SCoT :

- Favoriser un développement équilibré et cohérent du territoire par un accès équitable aux services et une mise en lien pertinente des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et touristique, de politiques sociales, d'environnement, de conservation et restauration du patrimoine.
- Conforter les centres bourgs et les bourgs dans leurs fonctions d'habitat, d'activités et de services tout en soutenant une démarche d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques reconnues d'intérêt européen (Natura 2000).
- Choisir un cadre de vie satisfaisant pour tous par la préservation de la qualité de l'eau (Loue, Lison et affluents) et de sa ressource, de l'air, des sols et de la biodiversité, mais également par la prévention des risques naturels et des pollutions. Les travaux déjà menés devront être pris en compte tout au long de l'élaboration du SCoT.

JUSQU'OU VA L'UNIVERS DU SCoT ?

Trois questions à Sarah Faivre, Vice-Présidente en charge du dossier



1 Le SCoT vise-t-il seulement à traduire les orientations nationales et régionales dans l'aménagement du territoire Loue Lison ?

Oui, nous allons bien sûr prendre en compte tous les éléments de cadrage donnés par la loi et les différents documents qui s'appliquent mais en les mettant en regard du projet politique des élus de la CCLL. Le résultat devra être une vision sur les 20 prochaines années de ce que nous entendons par « développement du territoire ».

2 Qu'entendez-vous par « développement du territoire » justement ?

La loi a délimité les thématiques qui entrent en ligne de compte dans le SCoT. Il y a notamment la démographie, l'habitat, l'économie, l'environnement naturel, les paysages, la mobilité, la consommation foncière et l'adaptation au changement climatique. La clé de la réussite d'un SCoT, c'est d'identifier les bons équilibres : entre bourgs et villages, entre développement de l'urbanisation et protection de notre cadre de vie...

À ce titre, nous allons nous appuyer sur plusieurs travaux tels qu'une étude sur le foncier menée par l'Université de Franche-Comté, l'ensemble des réflexions du Plan Climat ou encore le travail conséquent sur la Trame Verte et Bleue initié par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue. Ils nous aideront à avoir une meilleure connaissance de notre territoire pour ensuite arrêter les meilleurs choix.

3 Peut-on tout mettre dans un SCoT ?

La réponse est clairement non. Même si nous pouvons aller plus ou moins finement sur certaines questions, nous n'irons jamais à l'échelle d'une parcelle : ce sont aujourd'hui les conseils municipaux qui gardent la compétence. Nous n'irons pas non plus dans le cadrage des pratiques : usage des terres agricoles, gestion des forêts ou des espaces Natura 2000... Chaque acteur identifié mettra en œuvre ses programmes d'actions comme par exemple l'entretien des espaces naturels remarquables.

Extrait d'un bulletin d'information communautaire concernant la Trame Verte Et Bleue du SCOT et son diagnostic en juillet 2021

En bref...

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
Le CLS Loue Lison a été signé le 11 décembre 2019 pour 5 ans, entre d'une part l'Agence Régionale de Santé et d'autre part :

- La Communauté de Communes Loue Lison
- L'État, Préfecture du Doubs
- Le Conseil Régional
- La CPAM
- La MSA
- L'Éducation Nationale

Delphine BOBILLIER
Animatrice du Contrat Local de Santé
Communauté de communes Loue Lison
07 57 09 22 44 - delphine.bobillier.ccl@gmail.com

QUATRE AXES STRATÉGIQUES :
 AXE 1 : améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé
 AXE 2 : renforcer les soins de proximité
 AXE 3 : santé-environnement
 AXE 4 : coordination, animation et évaluation

UN OUTIL DE COMMUNICATION SUR LA POLITIQUE DE SANTÉ D'UN TERRITOIRE :
il porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement social et medico-social.

UN OUTIL PRIVILÉGIÉ DE COORDINATION SUR UN TERRITOIRE
pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

SCoT ET TRAME VERTE ET BLEUE
L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison se poursuit. Parmi les thématiques abordées dans ce document stratégique, la biodiversité et les continuités écologiques doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.
Dans le diagnostic du territoire, il s'agit d'identifier les secteurs les plus riches en matière de biodiversité (aussi dénommés réservoirs écologiques) ainsi que les « couloirs » (corridors) utilisés par les espèces pour se déplacer entre ces réservoirs.



L'Épave Haut-Doubs Haute-Loue s'est attelé à ce travail colossal de recensement à l'échelle de la CCLL en partenariat avec l'État, des associations de terrain et le laboratoire Théma.

Le recensement établi à une échelle fine sera intégré au SCOT et permettra d'évoquer plus précisément les enjeux liés à la biodiversité lors des débats sur les grandes orientations d'aménagement.

L'OFFICE DE TOURISME, FACILITATEUR... VERS UNE NUMÉRIISATION DES COMMERCES !
Le gouvernement français a lancé, à l'automne 2020, un plan national pour accompagner la numérisation des commerçants. Différentes réunions et échanges ont ainsi eu lieu avec les associations de commerçants du territoire (ACC'OR et UDEVAL) pour réfléchir à la manière dont l'Office de Tourisme Destination Loue Lison et la Communauté de Communes pouvaient aider ce secteur d'activité à surmonter la crise. Depuis maintenant quelques mois, Teekers Loue Lison, la plateforme de vente en ligne comtoise, propose aux commerçants et producteurs du territoire une solution numérique, afin d'améliorer leur visibilité.
Plus d'une quinzaine de commerçants ont d'ores et déjà rejoint l'aventure Teekers Loue Lison et proposent, à travers cette vitrine, plus de 600 produits en ligne. Les clients ont la possibilité de récupérer leur commande en boutique ou se faire livrer à domicile !



À vos clics, prêts ? Rendez-vous sur : <https://teekers.fr/offres/loue-lison>.
Suivez les actualités de vos commerçants sur Facebook : @teekerslouelison avec des jeux concours et la valorisation des articles de nos commerçants de proximité.

Ce projet est soutenu par le Fonds Régional des Territoires qui associe un soutien financier de la CCLL et de la Région. Ce dispositif d'aide est toujours ouvert aux entreprises ayant des investissements à réaliser pour faire face à la crise sanitaire.
Contact : Remi Martin, 07 57 08 61 12 ou r.martin@cclouelison.fr

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES ? IMPORTANT !
La communauté de communes souhaite connaître vos besoins en matière de rénovation de l'habitat. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint.

Extrait d'un bulletin d'information communautaire concernant le PADD du SCOT et son diagnostic en janvier 2022

En bref...

LE PROJET DE TERRITOIRE DU SCOT LOUE LISON
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à organiser les conditions d'aménagement du territoire à l'échelle de l'intercommunalité, et de déterminer les conditions d'aménagement dans les documents d'urbanismes communaux (PLU, carte communale).
Après la finalisation du diagnostic, la réflexion autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a débuté dès cet automne. Au cours de cette étape, les élus définiront les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. Un séminaire puis un forum d'échange citoyens ont d'ores et déjà permis de définir les premières ambitions pour le développement du territoire.
Les élus doivent désormais affiner ces choix lors d'ateliers thématiques qui s'achèveront au printemps. Deux ateliers ont déjà eu lieu sur la thématique de l'environnement et du paysage. Les prochains seront en lien avec l'économie, les équilibres résidentiels (armature urbaine et mobilité) et la consommation d'espace.
La phase du PADD est un moment clef dans la démarche du SCoT.

IMPORTANT !
SI VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE VISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, rendez-vous sur le site internet de la CCLL (cclouelison.fr) où un **formulaire de consultation** est mis à disposition des citoyens.

Extrait d'un bulletin d'information communautaire concernant le DOO du SCOT et son diagnostic en avril 2024

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

L'ÉCRITURE DU RÈGLEMENT DU SCOT LOUE LISON EN COURS
La troisième phase de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison est lancée depuis mi 2023. Il s'agit de la traduction de la stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir (élaborée lors de la 2^e phase) en orientations et mesures applicables sur Loue Lison.
Ce document a une valeur prescriptive, il définit les règles normatives communes à l'ensemble du territoire. Ainsi, il constitue le « règlement » du SCoT, cela signifie que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec ses orientations.
La réflexion du projet s'est matérialisée par l'organisation de cinq ateliers thématiques portant sur : le développement économique, l'habitat, le paysage, l'environnement, la consommation foncière et les formes urbaines.

- Atelier 1 : juillet 2023 à Montrond-le-Château > Environnement
- Atelier 2 : octobre 2023 à Myon > Habitat et Développement économique
- Atelier 3 : novembre 2023 à Ornans > Environnement et Paysages
- Atelier 4 : janvier 2024 à Quingey > Stratégie foncière et consommation foncière

Les échanges menés lors de ces ateliers permettront au bureau d'études de rédiger une première version du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et des cartes pour localiser les différentes prescriptions. Cette rédaction sera le fruit d'une collaboration étroite et transparente, soutenue par la tenue de plusieurs comités de pilotage et la mise en place de rencontres dédiées avec l'ensemble des élus du territoire, des partenaires locaux, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des habitants du territoire, conviés à s'exprimer lors d'une réunion publique.
L'objectif de cette démarche est de parvenir à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale en 2025, marquant ainsi une étape cruciale dans la planification et le développement harmonieux de notre territoire.

+ D'INFOS sur le SCoT sur www.cclouelison.fr rubrique « Aménager » - « SCoT »

Les communes ont, elles aussi, tenu informés leurs habitants par le biais de leurs bulletins municipaux et sites internet.

Extrait d'un bulletin municipal de la commune de Bolandoz de 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**Communauté de Communes
Loue Lison**

SCOT - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison entre dans sa 2^{ème} étape : il est temps de définir la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2040. Le SCOT est un document planificateur permettant aux communes de se projeter sur le long terme.

Les grandes thématiques abordées sont entre autres :

- Paysage, patrimoine et tourisme
- Environnement et transitions
- Les grands équilibres résidentiels
- Mobilité et accès aux services
- Développement économique

Le 11 octobre, un forum citoyen a été organisé au CAL à Ornans à 20h. Des ateliers thématiques se déroulent de novembre 2021 au printemps 2022.

Vous pouvez également donner votre avis en répondant à la consultation citoyenne en ligne sur le site : www.cclouelison.fr




Extrait d'un bulletin municipal de la commune de Liesle de 2021

Com Com Loue Lison

Le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) permet de définir à l'échelle de la CCLL (74 communes) un plan de développement des communes sur 20 ans c'est-à-dire définir les emplacements de zone à caractère d'habitat, industriel par exemple. Le SCOT prédomine sur les PLU, PLUI et carte communale.

Ce SCOT doit être en adéquation avec l'objectif « zéro artificialisation nette » en 2050, dont le principe est de limiter fortement l'imperméabilisation des sols et l'étendue des villages. Pour ce faire, des moyens seront mis en œuvre pour favoriser la restauration des maisons non habitées, densifier les centres des bourgs et compenser les zones de constructions par des zones à désimperméabiliser.

Le PLUI permet de définir à l'échelle de la parcelle ce qu'il serait possible de réaliser en matière d'urbanisation. Sur la CCLL, nombreuses sont les communes non couvertes par un document d'urbanisme.



**FORUM D'ÉCHANGES :
COMMENT JE VOIS MON
TERRITOIRE DANS 20 ANS ?**

Votre avis est important pour co-construire la feuille de route du développement du territoire Loue Lison sur les 20 prochaines années.

Plus d'infos : <https://cclouelison.fr/fr/>

**Ouvert à tous les habitants de la CCLL
lundi 11 octobre 2021 de 19h00 à 21h00
au CAL à Ornans (rue de la Corvée)**

Inscription préalable recommandée
(marin@cclouelison.fr - 03.81.96.58.38)
Pour assister / participer : pass sanitaire valide obligatoire



CALENDRIER



LOGEMENT
MOBILITÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
APPARTEILS LIBRES
DÉMOGRAPHIE

Extrait d'un bulletin municipal de la commune d'Amancey de 2021

SCoT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison entre dans sa 2^e étape : il est temps de définir la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2040. Le SCoT est un document planificateur permettant aux communes de se projeter sur le long terme.

Les grandes thématiques abordées sont entre autres :

- Paysage, patrimoine et tourisme
- Environnement et transitions
- Les grands équilibres résidentiels
- Mobilité et accès aux services
- Développement économique



**CONSULTATION
CITOYENNE**

Vous pouvez également donner votre avis en répondant à la consultation citoyenne en ligne sur le site : www.cclouelison.fr




La concertation « Grand Public »

La Communauté de Communes a réalisé deux documents de communication Grand Public dédiés au SCOT :

- Un livret « portrait de territoire » qui explique ce qu'est le SCOT, pourquoi le réaliser, le calendrier, et qui esquisse les grands enjeux pour le territoire sur la base du diagnostic ;
- 2 panneaux d'exposition permettant de présenter le territoire et ce qu'est le SCOT, de présenter certains constats clé du diagnostic, et les enjeux pour les 20 prochaines années.

Ces documents ont été mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes. Les panneaux ont fait l'objet d'une exposition itinérante dans les différents sites de la Communauté de communes et sur certains événements.

Le livret a été largement distribué dans les réunions et dans le cadre de l'exposition itinérante mise en place sur le SCOT.

Extrait du livret « portrait du territoire »

UN PROJET D'AVENIR POUR ORGANISER LE TERRITOIRE

C'EST QUOI UN SCOT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Il exprime un projet pour l'ensemble du territoire.

Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification. Il doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur. Pour autant, les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme (PLU/PLUi)

Mais à la différence de ces derniers, le SCoT ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « le SCoT localise, les PLU délimitent ».

ENVIRONNEMENT & RESSOURCES | CADRE DE VIE | MOBILITÉ | HABITAT | ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

POURQUOI UN SCOT ?

- Pour analyser le fonctionnement du territoire et ses dysfonctionnements éventuels
- Pour définir un équilibre entre le développement urbain à venir et la protection des espaces naturels et agricoles
- Pour assurer la cohérence des politiques d'urbanisme des communes (Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux, cartes communales)

COMMENT ?

DIAGNOSTIC & PARTAGE 2019-2021
Partager une vision du territoire, des problématiques d'aménagements

PHASE PADD 2021-2023
Définir une stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir

PHASE DDO 2022-2023
Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire

PROCEDURE ADMINISTRATIVE 2023-2024
- Formalisation du dossier d'arrêté
- Arrêt et consultation des partenaires publics associés (Etat, Région, BFC, Chambres d'Agriculture...) et enquête publique
- Formalisation du dossier pour approbation

EXPOSITION DE TERRAIN | DOSSIER EN LIBRE ACCÈS

REUNIONS PUBLIQUES & EXPOSITIONS

Logos : SCoT Loue Lison, Soberco, CCG, CCG

Extrait des panneaux d'exposition

PORTRAIT DE TERRITOIRE

UN CONSTAT

- HABITANTS** 2018 : 25 427
- 56 SITES REMARQUABLES**
- 72 COMMUNES**
- EMPLOIS** 2018 : 8 087

UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL CROISÉ à proximité de grandes agglomérations... mais qui engendre une polarisation du territoire Loue Lison.

Un territoire attractif avec une dynamique démographique positive, malgré un pari en logements qui manque de diversité et qui génère une concentration d'acteurs agricoles ou naturels et une banalisation du paysage dans certains secteurs.

Des lieux dynamiques et équipés avec un mélange de services et d'équipements structurants, mêlant à des centralités villageoises et urbaines le façonnement d'acteurs commerciaux et des logements.

UN STATUT ÉCONOMIQUE STABLE ET SÛR (pôle industriel et agricole) ... avec néanmoins des secteurs économiques en transition ou à accompagner (industrie, agriculture, tourisme, commerces) et des disparités fortes économiques éditoriales.

Une attractivité touristique et un cadre patrimonial, environnemental, naturel et paysager d'exception ... mais d'actualité plus fragile avec une pression en eau, volatilité et des risques naturels croissants proches de secteurs urbanisés.

Une consommation énergétique prépondérante liée au secteur résidentiel (logements) ... avec une production en énergies renouvelables plus diversifiée et valorisable au changement climatique et des secteurs plus vulnérables énergétiquement (plateau d'Amancey, vallées de la Loue et du Lison).

DES DÉFIS À RELEVÉR

LES DÉFIS DE POSITIONNEMENT DANS UN CADRE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL

- 1. Favoriser l'attractivité du territoire
- 2. Développer des secteurs économiques diversifiés
- 3. Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- 4. Développer des services et équipements structurants
- 5. Favoriser l'habitat diversifié
- 6. Développer des services et équipements structurants

LES DÉFIS DE POSITIONNEMENT DANS UN CADRE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL

- 1. Favoriser l'attractivité du territoire
- 2. Développer des secteurs économiques diversifiés
- 3. Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- 4. Développer des services et équipements structurants
- 5. Favoriser l'habitat diversifié
- 6. Développer des services et équipements structurants

Exposition des panneaux dans un pôle de la CCLL



Mise en place d'un questionnaire en ligne

En complément des autres actions engagées, un questionnaire en ligne sous forme de questions thématiques, a été réalisé et diffusé sur le site Internet de la Communauté de Communes sur le thème **« Comment je vois mon territoire dans 20 ans ? »**. Il a été mis en place en du 12 octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Six thématiques étaient abordées dans ce questionnaire pour recueillir la vision et les remarques des habitants :

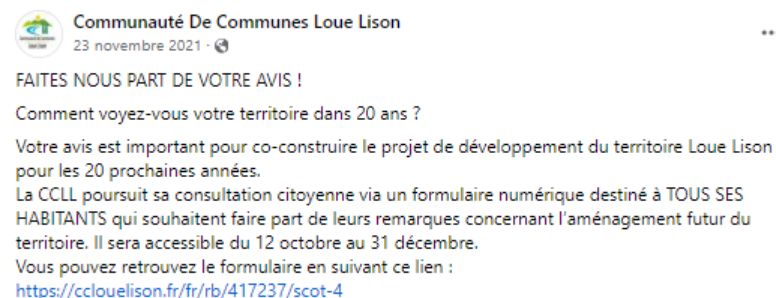
- Equilibre résidentiel et mobilités
- Economie
- Environnement
- Transitions écologiques et énergétiques
- Paysages et patrimoines
- Tourisme

Les participants au questionnaire ont été peu nombreux (moins de 10 participants, dont 2 associations) mais les contributions ont en revanche été détaillées et enrichissantes.

A noter également une contribution supplémentaire transmise en supplément de leur contribution au questionnaire, a été rédigée par le Collectif Citoyens Loue Lison. Il s'agit d'un document rédigé de 4 pages venant compléter les éléments transmis dans le cadre de sa contribution au questionnaire.

Les principaux sujets abordés sont présentés dans le dernier chapitre du présent bilan de la concertation.

Extrait du questionnaire en ligne



Communauté De Communes Loue Lison
23 novembre 2021 · ☰

FAITES NOUS PART DE VOTRE AVIS !
Comment voyez-vous votre territoire dans 20 ans ?

Votre avis est important pour co-construire le projet de développement du territoire Loue Lison pour les 20 prochaines années.
La CCLL poursuit sa consultation citoyenne via un formulaire numérique destiné à TOUTS SES HABITANTS qui souhaitent faire part de leurs remarques concernant l'aménagement futur du territoire. Il sera accessible du 12 octobre au 31 décembre.
Vous pouvez retrouver le formulaire en suivant ce lien :
<https://cclouelison.fr/fr/rb/417237/scot-4>



Extrait de la contribution du Collectif Citoyens Loue Lison

CONTRIBUTION DU COLLECTIF CITOYENS LOUE LISON AU SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté de Communes Loue Lison

La Communauté de Communes Loue Lison invite les habitants à participer à l'élaboration du SCoT, l'appel à participer se désignant « Comment je vois mon territoire dans 20 ans ? »

Les thèmes sur lesquels la CCLL demande l'avis de citoyens sont les suivants :

- **Equilibre résidentiel, mobilité** : Combien de logements pour accueillir quelles typologies de ménages ? Quelles solutions de mobilités pour relier les pôles de services ?
- **Economie** : Quelles zones d'activités économiques développer et dans quels secteurs ?
- **Environnement** : Quelles zones de biodiversité préservées pour cohabiter avec quelles activités humaines ?
- **Transitions écologiques et énergétiques** : Quel développement des énergies renouvelables privilégier ? Comment limiter les effets du changement climatique ?
- **Paysages, patrimoines, tourisme** : Quels paysages remarquables préserver ?
- **Tourisme** : Quelles solutions privilégier pour développer le tourisme ?

PREAMBULE

La synthèse de l'état des lieux, présentée aux élus le 1^{er} septembre dernier, n'est pas encore consultable au moment où les habitants sont invités à participer. Très dommageable car nous ne pouvons pas identifier ce qui a été recensé comme données de base (ex : nombre de logements vacants, typologie d'habitat, surfaces constructibles par commune, ...), comme forces à valoriser, comme faiblesses à combattre, comme enjeux, etc.
Sur les 6 thèmes proposés, les questions demandent à être plus explicites car formulées ainsi elles limitent fortement le champ des réponses. La participation citoyenne souhaitée risque d'être bien réduite et ne permettra pas d'ouvrir un vrai débat sur l'avenir de ce territoire. D'autant que celui-ci est très éclaté et que les propositions seront soit trop générales pour être efficaces, soit trop locales pour être retenues à l'échelle du SCoT.

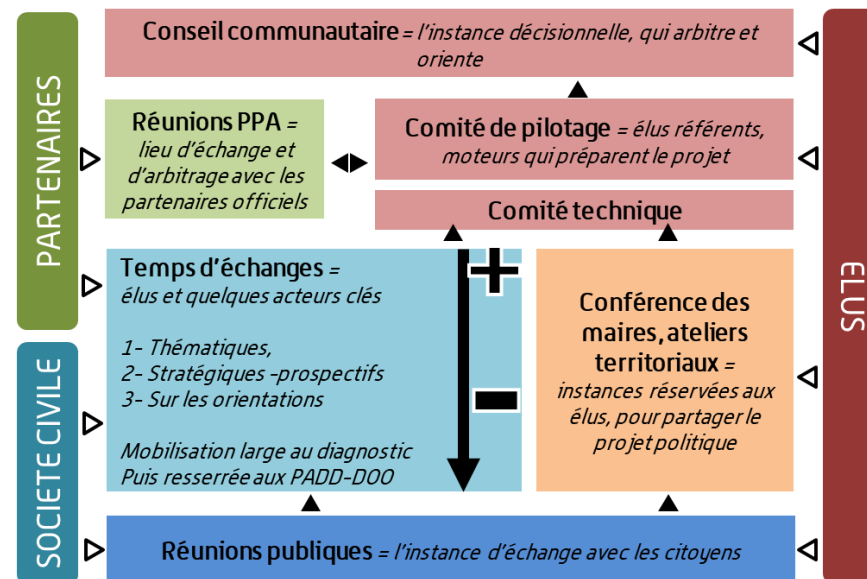
Troisième partie : La concertation des élus et des partenaires phase par phase

Instances de gouvernance

L'élaboration du SCOT a nécessité l'organisation de nombreuses réunions de travail, avec en particulier :

- Des Conseils Communautaire pour délibérer, débattre et valider les choix à chaque étape du projet ;
- Des Comités de Pilotage (COFIL) pour mener les arbitrages et piloter la démarche ;
- Des Conférences des Maires ou des ateliers territoriaux permettant de mobiliser plus largement et finement les communes du territoire à des étapes clés du projet ;
- Des ateliers thématiques ouverts de manière assez large aux élus du territoire (maires et élus de la communauté de communes et des communes) dont certains ont été élargis aux partenaires (PPA) pour co-construire les propositions de contenu notamment lors des phases de prospective ;
- Des temps d'échanges avec les partenaires permettant de présenter l'avancement de la démarche aux Personnes Publiques Associées mais aussi plus largement aux partenaires.

Schéma de gouvernance pour l'élaboration du projet, défini au lancement de la démarche



Etape 1 : le diagnostic de territoire

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de diagnostic de territoire :

COFIL de lancement	Juillet 2019	Lancement de la démarche et présentation de l'outil SCOT
3 Séminaires « Formation-Action »	Octobre-Novembre 2019	Lancement élargi de la démarche, ouvert à tous les élus communautaires et communaux du territoire
5 Ateliers thématiques	Novembre-Décembre 2019 et Janvier 2020	Présentation des constats et enjeux thématiques, réunion ouverte aux élus et acteurs du territoire
COFIL	Février 2020	Synthèse des ateliers thématiques
2 Ateliers thématiques Et 2 ateliers transversaux	Novembre-décembre 2020	Reprises des travaux suite à la pause COVID F0cus sur des thématiques spécifiques et réflexions sur les enjeux du territoire avec les élus et les partenaires
2 COFIL	Février et Mars 2021	Synthèse du diagnostic Préparation avec les élus de la réunion PPA et de la phase PADD
Réunion PPA	Mars 2021	Présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées

Photos : atelier Paysage à Malbrans – Janvier 2020



Photos : atelier Séminaire formation-action – Novembre 2019



Etape 2 : le PADD

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de PADD :

Séminaire prospectif	Septembre 2021	Lancement du PADD, séminaire et conférence élargi à l'ensemble des élus du territoire sur travail en s'appuyant sur un "jeu de cartes" pour engager les réflexions pour définir des lignes directrices pour le PADD
5 Ateliers thématiques	Novembre Décembre 2021 et Janvier- Mars- Avril 2022	Approfondissement des orientations du PADD par grandes thématiques (environnement, paysages, économie, habitat, consommation foncière)
COFIL	Juillet 2022	Bilan des ateliers et présentation des axes structurants du PADD (v1 rédigée du PADD)
2 COFIL	Décembre 2022 et Avril 2023	Reprises et ajustements des ambitions définies dans le PADD
Conférence des maires	Mai 2023	Présentation du projet de PADD à l'ensemble des maires du territoire
Réunion PPA	Juin 2023	Présentation du projet de PADD aux Personnes Publiques Associées
Conseil Communautaire	Octobre 2023	Débat d'Orientations sur le PADD*

Photos : séminaire prospectif à Arc-et-Senans – Septembre 2021



Photos : atelier paysage – Décembre 2021



Etape 3 : le DOO

Les réunions suivantes ont été organisées dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires durant la phase de DOO :

5 Ateliers thématiques	Juillet Novembre 2023 et Janvier 2024	Propositions de dispositions pour le DOO sur différents thèmes, à destination de l'ensemble des élus communautaires et communaux : environnement, paysages, économie, habitat, consommation foncière
COFIL	Février 2024	Présentation des premières propositions rédigées du DOO suite aux contributions lors des ateliers Poursuite des arbitrages sur le DOO et de son calendrier de validation
COFIL	Mars 2024	Poursuite des arbitrages sur les scénarii résidentiels et fonciers du DOO et ajustement de la rédaction du DOO
Séminaire partenaires	Mars 2024	Point d'étape avec les partenaires (PPA) sollicités pour leur expertise sur différents sujets pour éclaircir certains questionnements des élus et intégrer les attentes des partenaires sur la base d'un DOO rédigé provisoire

COFIL	Avril 2024	Bilan du séminaire partenaires et intégrations/ prise en compte de leurs remarques dans le DOO
Conférence des maires	Avril 2024	Présentation du projet de DOO et des principales dispositions
Réunion PPA	Mai 2024	Présentation du projet de DOO finalisé aux Personnes Publiques Associées
Point DDT	Juin 2024	Temps d'échanges et d'approfondissement avec la DDT25 sur le contenu du DOO
COFIL	Juin 2024	Bilan de la réunion PPA et des remarques de la DDT : ajustement du DOO Validation des scénarii résidentiels et fonciers du DOO Première analyse de l'évaluation environnementale du DOO
COFIL	Octobre 2024	Validation du DOO et préparation de l'arrêt du projet

Photos : atelier équilibre résidentiels – Octobre 2023

Exigences du Code de l'urbanisme	Ce qui dit le PADD du SCOT	Exemple de solutions ou de résultats concrets	Formulation dans le DOO du SCOT
		<p>Principe de répartition par secteur géographique et par polarité :</p>	Définir des objectifs de production minimum de logements par polarité afin d'assurer un renforcement du poids démographique
Assurer un équilibre dans l'offre de logement et d'habitat et fixer des objectifs d'offre de nouveaux logements répartis par commune ou par secteur géographique	Ambition 4 - Orientation 3 : Organiser une production de logements équilibrée pour répondre à l'ambition démographique du territoire	<p>Principe de répartition par commune :</p>	Décliner les objectifs de production de logements commune par commune à l'échelle du SCOT
		<p>Principe de «vases communicantes» avec les communes satellites de certaines polarités contraintes :</p>	Autoriser un report des objectifs de production de certaines polarités contraintes vers les villages-satellites de ces polarités (comme entre Quingy et Chouzelet par exemple)
		<p>Définition d'un rythme de production annuelle de logements, sur 20 ans :</p> <p>«Principe de production régulière»</p>	Prévoir un phasage des objectifs de logements à intégrer au sein des PLU :
Evolution et optimisation des espaces urbains et ruraux en cohérence avec les perspectives démographiques	Ambition 4 - Orientation 1 : Conforter la dynamique démographique du territoire	<p>Définition de la production de logements en deux pas de temps en fonction des objectifs fonciers :</p> <p>«Principe de production échelonnée»</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : prévoir un phasage au prorata annuel (X lqts/an pour chaque secteur ou chaque commune) - Option 2 : prévoir une enveloppe de logements à produire sur les 8 prochaines années (échéance 2031 : période 1 de l'objectif ZAN) puis une seconde enveloppe sur les 12 années suivantes
	Ambition 4 - Orientation 2 : Décliner la croissance démographique projetée au regard des contextes et des dynamiques locales		Demander aux PLU de programmer le phasage des constructions et les formes urbaines dans les zones d'urbanisation futures pour chaque commune

Photos : atelier paysages – Novembre 2023

«PAYSAGES QUOTIDIENS»

Quelle qualité de nos paysages quotidiens mettre en avant ?
Comment inciter les porteurs de projet à réaliser des projets d'aménagements multifonctionnels et qualitatifs au service des habitants et d'un cadre de vie qualitatif ?

Ce qui est le PADD	Typologie des sensibilités paysagères	Exemple de solutions	Formulation dans le DOO du SCOT
	<p>Espaces urbanisés à aménager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villages, bourgs et ruraux • Sites d'urbanisation 	<p>Exemple d'OPAL agricole</p> <p>Observatoire d'aménagement et de programmation</p> <p>AUDÉLANE</p> <p>MALANGE</p>	<p>Objectifs paysagères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer des OPAL sur les axes de circulation (intercommunalité) existants, créer de nouveaux axes de projet de type OPAL, les intégrer au projet de territoire. 2. Produire les logements de cadres de vie OPAL. 3. Définir et intégrer les contours de projets à caractère paysager et paysagisme de la commune (OPAL agricole).
	<p>Objectifs urbains à faire évoluer qualitativement dans leurs sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villages, bourgs et ruraux • Sites d'urbanisation 	<p>Intégrer les PLU à protéger et qualifier un espace de transition paysager</p> <p>Intégrer les PLU à protéger et qualifier un espace de transition paysager</p>	<p>Objectifs paysagères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre une définition de Transition paysager pour un territoire paysager dans les PLU. 2. Définir les formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager. 3. Favoriser des formes urbaines à l'échelle du territoire paysager. 4. Mettre à disposition des outils de planification paysagère. 5. Définir les formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager.
	<p>Secteurs paysagers particulièrement sensibles du village urbain et à la ruralisation des paysages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villages, bourgs et ruraux • Sites d'urbanisation 	<p>Localiser des espaces verts à programmer de l'urbanisation, pour être respectés dans les formes urbaines futures</p> <p>Localiser des espaces verts à programmer de l'urbanisation, pour être respectés dans les formes urbaines futures</p>	<p>Objectifs paysagères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le principe d'urbanisation des formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager. 2. Définir les formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager. 3. Définir les formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager. 4. Définir les formes urbaines à privilégier dans les zones de transition paysager.

Quatrième partie : Principaux sujets abordés dans le cadre de la concertation grand public

Les sujets abordés dans le cadre des réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Elles ont permis de recueillir l'avis des participants sur le projet, et les principaux sujets ci-dessous ont été abordés. Les avis exprimés ont été restitués aux élus et pris en considération dans les choix d'aménagement et de développement.

L'ensemble des interrogations et remarques ont fait l'objet de réponse en séance.

De plus, au cours de l'élaboration autant du projet territorial et stratégique lors de la phase PADD que de la traduction règlementaire dans le DOO, les sujets soulevés lors de ces réunions publiques ont alimenté les réflexions des élus lors des séances de travail. Les élus se sont efforcés d'y apporter des réponses lors de l'élaboration des objectifs (PADD) et de la définition des règles communes (DOO).

Sujets abordés par les participants	Modalités de prise en compte dans l'élaboration du SCOT
<p>Habitat :</p> <p>Tendre vers de la réhabilitation et rénovation énergétiques</p> <p>Proposer des manières d'habiter différentes (diversification des logements) surtout dans les bourgs et moins dans les villages</p> <p>Vigilance sur la pénurie de logements</p> <p>Reconvertir les maisons inoccupées sans recourir à l'artificialisation des sols.</p> <p>Vigilance sur un risque de densification excessive des tissus anciens et de la disparition progressive des jardins</p>	<p>Les élus ont veillé à ce que le PADD affirme l'importance de transitions énergétiques et climatiques, avec une ambition dédiée à l'accompagnement des mutations de l'habitat pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants (PADD, Axe 2, Ambition 4). Le DOO complète cette ambition en imposant des critères pour les rénovations et en intégrant les performances énergétiques et la réhabilitation des bâtiments dans les zones urbaines existantes.</p> <p>Concernant la diversification des logements, les élus ont souhaité afficher un développement résidentiel « raisonné », en favorisant une offre diversifiée dans les bourgs et les villages tout en maintenant un équilibre entre villages et polarités (PADD, Ambition 4). Le PADD prône également un développement axé sur les centralités urbaines pour éviter l'étalement. Le DOO insiste sur la densification mesurée et la reconversion des logements vacants afin de limiter l'artificialisation des sols.</p> <p>Sur la crainte exprimée par certains habitants quant à la pénurie de logements, les élus ont veillé à ce que le SCOT donne la possibilité aux communes de répondre aux besoins en logements en définissant une enveloppe de logements à produire en priorité par la reconquête de logements inoccupés mais allouant une part également non négligeable à la construction neuve. Le DOO renforce cette priorité en fixant des objectifs clairs pour encourager l'utilisation des logements existants avant de donner ensuite des possibilités de construire de nouvelles habitations.</p> <p>Enfin, sur la question de la préservation des jardins et la crainte d'un processus de densification excessive, les élus ont mis en avant dans le DOO la mise en place de critères précis qui permettent de justifier la préservation d'une trame verte urbaine.</p>

<p>Economie :</p> <p>Remplir les friches industrielles</p> <p>Espace de Coworking et des Tiers-lieux à placer dans les villages les plus importants et les centres bourgs</p>	<p>Sur la question des friches industrielles, les élus ont souhaité afficher comme objectif dans le PADD, la volonté de valoriser les friches pour éviter l'étalement urbain, en réaffectant ces espaces à des activités économiques tout en maîtrisant la consommation d'espaces naturels (PADD, Axe 3, Ambition 7). Cette ambition s'est traduite dans le DOO par des prescriptions demandant aux documents d'urbanisme de favoriser la réhabilitation des friches industrielles au sein des espaces déjà urbanisés, afin de contribuer au développement durable du territoire.</p> <p>Les élus ont également pris en compte la demande de création de lieux de travail collaboratifs dans les bourgs. En effet, lors des ateliers sur la thématique économique (que ce soit en phase PADD ou DOO), les élus ont pris conscience que l'emploi ne devait pas être développé uniquement dans les zones d'activités mais que les bourgs ont aussi un rôle à jouer important. Ainsi, le PADD met en avant l'importance de renforcer les centralités des bourgs mais également les solidarités territoriales en promouvant notamment des initiatives locales telles que les tiers-lieux dans les villages (PADD, Ambition 5). Le DOO traduit cette ambition en prévoyant l'implantation de ces structures dans les centralités villageoises, renforçant ainsi leur rôle économique et social.</p>
<p>Mobilités et accès aux services :</p> <p>Renforcer la voie ferroviaire entre Besançon et l'Hôpital du Grosbois</p> <p>Aménagements de voies douces : les mobilités douces doivent prendre leur essor par la création de boucles locales reliant les villages entre eux vers la polarité à proximité</p> <p>Désenclaver les secteurs moins accessibles du territoire.</p> <p>Commerces de proximité à conforter</p>	<p>Si le SCOT n'est pas directement compétent pour traiter des liaisons ferroviaires, Les élus ont affiché dans le PADD la volonté d'améliorer les liaisons de transport avec Besançon, notamment grâce aux axes ferroviaires existants. En fonction des « champs de compétences » du SCOT, le DOO s'applique à renforcer le rôle des pôles gares en demandant une meilleure connexion notamment en modes doux et leur développement résidentiel (densification et extension) pour maximiser le potentiel d'habitants desservis par ces gares.</p> <p>La demande forte et émergente d'aménagements pour permettre des déplacements actifs (marche et vélo) confortables et sécurisés paraît pleinement légitime. Les élus partagent cette aspiration et ont souhaité promouvoir ces mobilités douces dans le PADD, en affirmant que le développement de boucles locales reliant les villages entre eux et vers les pôles voisins doit être une priorité (PADD, Axe 2, Ambition 5). Le DOO demande donc aux documents d'urbanisme locaux de prévoir l'aménagement de voies vertes et de chemins pour les déplacements doux dans le but de garantir une meilleure accessibilité entre les communes mise en place en parallèle d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).</p> <p>Sur la question de l'enclavement de certains secteurs, les élus partagent le constat soulevé par les habitants. C'est d'ailleurs un des enjeux mis en avant lors du diagnostic. La demande de commerces de proximité formulée par les habitants vient prolonger cette logique. Ainsi, les élus ont souhaité mettre l'accent dans le PADD, sur le soutien aux commerces de proximité, et pas uniquement dans les polarités de l'armature territoriale</p>

	<p>mais dans l'ensemble des villages. Le DOO traduit cette ambition donnant la possibilité aux documents d'urbanisme locaux de conforter l'implantation et le maintien de ces équipements, services ou commerces dans les centralités, afin de garantir aux habitants un accès facile aux biens et services de première nécessité.</p>
<p>Paysage, patrimoine et tourisme :</p> <p>Rénover le petit patrimoine</p> <p>Préserver les pépites touristiques</p> <p>Les cœurs de bourgs constituent la qualité du cadre de vie. Il faut les préserver, les remettre en valeur et les rénover</p> <p>Encadrement architectural des nouvelles constructions (maisons à toit plat dans les espaces protégés)</p>	<p>La préservation et la rénovation du patrimoine est un enjeu partagé par les élus. C'est pourquoi le PADD met en avant l'importance de valoriser et rénover le patrimoine local, notamment le petit patrimoine non protégé mais essentiel à l'identité du territoire. C'est dans ce but que le DOO précise que les documents d'urbanisme doivent recenser et préserver ces éléments de patrimoine vernaculaire, en veillant à leur réhabilitation dans le respect des traditions architecturales locales.</p> <p>Le terme de « pépites » a justement été un terme employé lors du séminaire prospectif mené par les élus au lancement du travail sur le PADD. Ceci souligne l'adéquation entre la vision des élus et les attentes formulées par les habitants. C'est pourquoi, le PADD affiche clairement la nécessité de protéger et valoriser les sites touristiques emblématiques, qui font partie du patrimoine naturel et architectural du territoire (PADD, Ambition 1). Le DOO concrétise cette volonté en imposant des mesures de protection strictes pour ces sites, tels que ceux présentant un statut particulier (site UNESCO ou Monuments Historiques), en veillant également aux qualités de leurs abords avec des exigences sur l'intégration paysagère et l'encadrement du développement dans ces secteurs.</p>
<p>Environnement et transitions :</p> <p>Aller vers du chauffage au bois (petit réseau) et du solaire en toiture</p> <p>Privilégier la production d'énergie à une échelle locale (petit éolien, solaire en toiture, chaufferie bois) plutôt que des grandes unités de production (champ éolien ou centrale solaire)</p> <p>Développer la structuration de circuits-courts</p>	<p>Le sujet de l'environnement et des transitions a été le sujet le plus évoqué lors des temps d'échanges avec la population.</p> <p>Sur la question des énergies, les élus ont affiché dans le PADD la volonté de promouvoir des énergies renouvelables locales, en encourageant l'utilisation du bois-énergie et l'installation de panneaux solaires en toiture en référence au PCAET (PADD, Axe 2, Ambition 4). Le DOO impose également des prescriptions favorisant les petites unités de production, comme des réseaux de chaufferies bois et des installations solaires sur les bâtiments existants, tout en prévenant les impacts paysagers.</p> <p>Ceci répond donc à une autre aspiration des habitants qui souhaitent privilégier la production d'énergie à échelle locale. Les élus ont clairement exprimé, dans le DOO, leur préférence pour des installations d'énergie renouvelable à petite échelle, telles que le petit éolien et le solaire en toiture.</p> <p>Pour le développement des circuits courts, c'est un sujet qui a été largement débattu lorsqu'a été abordée la question de l'évolution de l'activité agricole qui est comme l'a mis en avant le diagnostic largement orienté sur la filière Comté. Toutefois, les élus ont veillé à encourager dans</p>

<p>Prise en compte du contexte karstique du territoire et de ses vulnérabilités</p> <p>Prise en compte des risques et notamment des risques d'éboulement et de mouvements de terrain</p> <p>Définir des secteurs d'implantation des énergies renouvelables et prendre en compte le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)</p>	<p>le PADD, le développement de circuits courts afin de renforcer l'économie locale tout en réduisant l'empreinte écologique du territoire (PADD, Ambition 6).</p> <p>La dimension karstique du territoire et les sensibilités qui lui sont associées a été prise en compte puisque le PADD insiste sur la protection des ressources en eau et vise à éviter les activités qui pourraient altérer la qualité des nappes phréatiques (PADD, Ambition 2). Le DOO impose des mesures strictes pour préserver les espaces karstiques et éviter toute artificialisation excessive qui pourrait fragiliser ces écosystèmes.</p> <p>Enfin sur les risques naturels, les élus ont veillé à ce que le DOO prenne en compte les risques naturels en identifiant les secteurs vulnérables et en y limitant l'urbanisation.</p> <p>Les habitants se sont interrogés légitimement sur cette question de la réduction de l'artificialisation et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette, le sujet étant au cœur des débats au niveau national. Le sujet a fait l'objet d'importants échanges politiques dans le cadre de l'élaboration du SCOT, avec un scénario foncier qui a été revu à plusieurs reprises, notamment suite à la loi Climat et Résilience et suite aux différents travaux de la Région dans le cadre de la modification du SRADDET qui était parallèlement à l'élaboration du SCOT. Le SCOT fixe donc des enveloppes foncières qui actent une réduction de la consommation d'ENAF puis d'artificialisation conformément aux éléments produits par le SRADDET et s'inscrit donc dans la trajectoire ZAN pour 2050.</p>
---	--

Les sujets abordés dans le cadre du questionnaire en ligne

Dans le cadre du questionnaire en ligne (cf. chapitre « La concertation complémentaire »), seulement neuf participants ont participé. Néanmoins, les remarques et suggestions ont été nombreuses et les sujets suivants ont été abordés et pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Sujets abordés par les participants	Modalités de prise en compte dans l'élaboration du SCOT
<p>Equilibres résidentiels et mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des maisons individuelles au profit d'îlots d'habitations contiguës avec services mutualisés comme le chauffage ou les aires de loisirs. • Logements destinés aux travailleurs intérimaires ou en mission de moyenne durée (enseignants, ingénieurs...). • Construction de maisons démontables sur pieux pour protéger les sols et s'adapter au terrain. • Promotion de la convivialité et création d'habitat mixte pour permettre aux personnes âgées de rester sur place avec un partage des services de soins. • Création d'une application coopérative pour faciliter les déplacements entre villages sans service public. • Réflexion sur la mise en place d'un système de transport en commun. • Cessation de la délocalisation des services publics. • Priorité à la rénovation des logements existants pour éviter l'artificialisation des sols et favoriser l'habitat semi-collectif avec mutualisation de services. • Sécurisation des grands axes pour les rendre plus utiles au territoire et non uniquement pour le transit. • Développement des alternatives à la voiture individuelle en informant et en stimulant l'usage des services de transport partagés. • Promotion et organisation du covoiturage avec des initiatives locales, rencontres, et soutien aux entreprises. • Mise en place de services de covoiturage de proximité à l'échelle communale ou intercommunale. 	<p>En réponse à ces remarques les élus ont veillé à ce que le SCOT favorise un développement résidentiel raisonné, en limitant l'étalement urbain et en optimisant les espaces existants par des opérations de densification et de rénovation des logements vacants et anciens, comme anticipé par l'OPAH en cours sur le territoire. Le SCOT encourage également la mixité sociale et les formes plus denses d'habitations.</p> <p>Sur la question des logements et notamment suite à la remarque des logements pour les travailleurs temporaires, les élus ont fait le choix d'afficher dans le SCOT des objectifs et des règles de manière à ce que les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre une production de logements diversifiés, notamment pour les petits logements (T1, T2) répondant entre autres aux besoins des travailleurs temporaires.</p> <p>Sur les mobilités, le PADD et le DOO mettent en avant le développement des mobilités douces (réseau cyclable, piétonnier) et des alternatives à la voiture comme le covoiturage et l'autopartage conformément aux demandes et remarques formulées par les participants au questionnaire en ligne.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'autopartage avec soutien aux communes et entreprises pour mutualiser les flottes de véhicules. • Création de services de transport à la demande, notamment des minibus reliant les domiciles aux arrêts de bus ou gares. • Développement des mobilités douces, avec des pistes cyclables, des garages à vélos et des systèmes de location de vélos à assistance électrique. • Coordination des moyens de transport via une plateforme multimodale pour faciliter l'organisation des déplacements des usagers. • Recensement des bâtiments inoccupés en centre-ville pour encourager leur occupation avant la construction de nouveaux lotissements. • Proposition de petits appartements pour les jeunes et les anciens proches des services en ville. • Problème de circulation excessive sur la N83, particulièrement par les camions en transit, nécessitant une réflexion pour une interdiction de passage. 	
<p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager le travail partagé entre plusieurs employeurs. • Accueillir les migrants. • Planter des zones d'activités PMI-PME aux frontières pour les rapprocher des axes routiers. • Favoriser l'exploitation consensuelle des biens délaissés, plutôt que la rente ou l'abandon. • Améliorer la communication en travaillant avec un professionnel spécialisé pour garantir des informations à jour et accessibles. • Faciliter la visibilité des nouvelles initiatives locales via un site commun avec un moteur de recherche performant. • Repenser le télétravail en créant des espaces de coworking. 	<p>Pour répondre à l'aspiration d'espaces de travail partagés, les élus ont veillé à ce que le SCOT permette la création d'espaces collaboratifs dans les centralités, avec des tiers-lieux et des espaces de coworking, favorisant ainsi le télétravail et le partage des ressources entre entreprises et travailleurs indépendants.</p> <p>Concernant la capacité d'accueil des migrants, le SCOT ne semble pas l'outil adapté pour répondre à ce type d'objectif. Le SCOT évoque toutefois dans un autre registre, l'aménagement de deux terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage à Lavans-Quingey et à Ornans, contribuant ainsi à l'accueil des populations mobiles.</p> <p>Concernant l'accueil de PME-PMI, les zones d'activités sont renforcées et bénéficient d'une hiérarchisation et d'enveloppes foncières, avec</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives locales de création de petites entreprises (services, commerces, artisans). • Développer l'emploi agricole en augmentant la part des terres consacrées au maraîchage. • Créer des tiers-lieux pour mutualiser les services des petites entreprises et artisans. • Réutiliser les anciens locaux industriels inadaptés pour de nouvelles activités économiques afin de revitaliser les centres-villes. • Soutenir le développement de l'artisanat et des petites industries. 	<p>un accent mis sur la densification et le renouvellement des zones existantes.</p> <p>Par ailleurs, les élus ont veillé à ce que le SCOT favorise la réhabilitation des friches et la reconversion de locaux vacants pour revitaliser les centralités, limitant ainsi la création de nouvelles zones d'activités.</p> <p>Sur la remarque demandant de faciliter la visibilité des nouvelles initiatives via un site commun : Le SCOT n'est pas l'outil adapté pour répondre à ce type d'attente.</p> <p>Sur la question du télétravail, ce sujet a été présent durant les réflexions prospectives des élus sur l'évolution des pratiques des ménages et des entreprises. C'est pourquoi le SCOT inclut dans ses plans le développement des espaces de coworking au sein des centralités pour soutenir les nouvelles formes de travail</p> <p>Quant au soutien des initiatives locales de petites entreprises : Le SCOT favorise le développement de zones artisanales et des projets de petites entreprises via des tiers-lieux et des espaces dédiés dans les villages.</p> <p>Sur la question de l'emploi agricole : Le PADD et le DOO encouragent l'économie agricole locale et sa diversification.</p> <p>Sur la remarque sur le réemploi des anciens locaux industriels : le SCOT met l'accent sur la requalification des friches industrielles et commerciales pour de nouvelles activités économiques, en évitant de consommer de nouveaux espaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les projets de construction qui intègrent des activités d'arboriculture ou d'agriculture. • Mettre en place des projets éducatifs sur l'environnement, avec concours et expositions pour sensibiliser les enfants. • Soutenir la transition vers l'agriculture biologique en réduisant pesticides et produits vétérinaires. • Mettre en œuvre une gestion exemplaire des déchets. • Interdire l'utilisation du casse-cailloux dans les zones naturelles typiques. • Améliorer le réseau d'assainissement, les raccordements et les stations d'épuration. • Préserver la ressource en eau et continuer à protéger les rivières locales (Loue, Lison). • Gérer la forêt pour la rendre résiliente au changement climatique tout en préservant sa biodiversité. • Sensibiliser les enfants à l'environnement et créer des jardins pédagogiques près des écoles. • Améliorer les systèmes d'épuration dans les zones karstiques et proposer un compostage collectif et individuel pour les déchets. 	<p>Sur la question des zones humides : Le DOO fixe des règles strictes de préservation des zones humides, en mettant en œuvre des projets de restauration et en interdisant toute urbanisation dans ces espaces sensibles.</p> <p>Concernant les remarques sur des projets de construction intégrant l'arboriculture ou l'agriculture : Le SCOT promeut des modèles d'urbanisation favorisant les activités agricoles et arboricoles en périphérie des centres, notamment en facilitant la diversification des exploitations agricoles.</p> <p>Sur la question des projets éducatifs sur l'environnement : Le SCOT n'est pas un outil adapté pour mener ce genre d'action.</p> <p>Sur la question de la transition vers l'agriculture biologique : Le SCOT n'est pas un document programmatique compétent pour permettre la mise en œuvre de ce genre de nouvelles pratiques. Toutefois, les élus ont veillé à ce que le SCOT accompagne la transition vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en protégeant de l'urbanisation leurs espaces utiles.</p> <p>A propos des réseaux : Le SCOT veille à ce que les documents d'urbanisme incluent des prescriptions strictes sur l'assainissement des eaux usées pour protéger les nappes phréatiques, particulièrement en zones karstiques.</p> <p>Concernant la préservation des rivières locales,) la protection de la ressource en eau est une priorité du SCOT, avec des mesures pour préserver les captages d'eau et la qualité des rivières Loue et Lison face aux pressions agricoles et industrielles (SCOT LL-PADD_v4_Mai2023).</p> <p>Pour gérer la forêt face au changement climatique, le Scot n'est pas un document de gestion des espaces et n'est donc pas adapté à ce</p>
<p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planter des prés et des vergers et introduire des élevages pour limiter l'expansion de la forêt sauvage. • Aider les particuliers à restaurer les zones humides dégradées. 	<p>En réponse à la remarque sur les prés et les vergers, il a été inscrit dans le SCOT, la valorisation et la gestion active des espaces agro-naturels et des terres délaissées, ainsi que la valorisation des pratiques agricoles, afin de préserver la mosaïque des paysages agricoles et limiter l'enfrichement des espaces.</p>		

	<p>genre d'objectifs. Toutefois, les élus ont bien saisi cet enjeu lors des réflexions et ont veillé à ce que le SCOT assure une gestion avant tout locale de la forêt par des règles d'implantation des scieries à destination des exploitations locales par exemple</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une filière décentralisée de stockage d'énergie renouvelable en hydrogène. • Optimiser les ressources hydroélectriques avec l'installation de turbines. • Prioriser une démarche citoyenne pour la création de coopératives de production d'énergies renouvelables. • Éviter l'éolien pour préserver les paysages et encadrer l'installation de photovoltaïques en privilégiant les bâtiments industriels. 	
<p>Transition écologique et énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la distribution et le stockage de l'hydrogène vert pour produire de l'électricité de manière responsable via des sociétés d'économie mixte. • Éviter la replantation de résineux même après les dégâts causés par le bostryche. • Surveiller le feu bactérien sur les arbres fruitiers et promouvoir le greffage d'espèces locales endémiques. • Créer une maison des transitions pour accompagner les habitants dans les changements et les projets durables, sans avoir à se déplacer à Besançon. • Installer des récupérateurs d'eau sur tout le territoire avec des tarifs de groupe pour les équipements. • Promouvoir la production coopérative d'énergie avec des personnes ressources pour faciliter la gestion des projets. • Soutenir la rénovation et l'isolation des bâtiments publics. • Installer systématiquement des panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions. • Identifier des sites pour l'installation d'éoliennes sous gestion de la collectivité locale. • Développer des alternatives à la voiture individuelle (mobilité durable). • Promouvoir les énergies renouvelables comme le photovoltaïque et le solaire thermique sur des sols artificialisés plutôt que sur des terres agricoles ou forestières. • Soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques et de chauffe-eau solaires via des aides et des cahiers des charges dans les permis de construire. 	<p>Concernant la question sur l'hydrogène vert : le SCOT mentionne des projets de stockage d'énergie renouvelable, mais pas spécifiquement l'hydrogène. La réglementation étant en cours d'évolution (ZAER) et un PCAET d'ores et déjà adopté, les élus ont surtout souhaité reprendre les objectifs du PCAET en ce qui concerne la sobriété et le développement de l'énergie solaire, en attendant d'éventuelles adaptations suite au travail sur les ZAER. Concernant la distribution de l'hydrogène vert, le SCOT n'est pas compétent sur ce sujet.</p> <p>Sur la question de la plantation de résineux, le PADD encourage la diversification forestière pour limiter l'impact des parasites.</p> <p>Sur l'installation d'une maison des transitions : Le SCOT n'est pas compétent pour acter ce type de projet même s'il rend possible le développement de ce type d'équipements.</p> <p>Même si le SCOT n'est pas compétent sur la question des portages de projet photovoltaïque, le SCOT priorise leur développement sur les bâtiments existants et non sur les terres agricoles.</p> <p>Concernant la question des mobilités durables : L'objectif de proposer des alternatives à la voiture est un élément central et mis en avant par les élus dans le SCOT.</p>	<p>Paysages et patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La forêt s'étend de manière désordonnée, étouffant les vallées, favorisant la prolifération de maladies et rendant l'entretien difficile, d'où la nécessité de faciliter les échanges de parcelles et la mutualisation des entretiens forestiers. • Valoriser les paysages et le patrimoine en organisant des événements conviviaux (randonnées gourmandes, théâtre itinérant, expositions...). • Simplifier l'accès aux sites naturels en revitalisant les associations pour entretenir les chemins et éduquer à la propreté. • Limiter la taille des exploitations agricoles. • Encourager des formes d'agriculture diversifiées pour enrichir la biodiversité et les paysages. • Prendre des mesures pour diversifier les forêts et en préserver la santé. • Promouvoir une agriculture diversifiée pour éviter les monocultures et préserver les éléments paysagers (haies, murs en pierres sèches, prairies). • Développer l'agriculture maraîchère pour nourrir le territoire tout en préservant la biodiversité. • Les paysages des vallées et des plateaux se ferment, les bords de la Loue se désertifient, nécessitant un soutien à l'installation d'activités adaptées et à la préservation du patrimoine local. • La gestion des vitrines commerciales est problématique, affectant l'attrait des 	<p>Sur la question de la gestion de la forêt, les élus ont souhaité affirmer dans le SCOT que la gestion des forêts doit favoriser la diversité des essences et la santé des forêts, permettant ainsi de lutter contre les maladies et d'améliorer l'entretien.</p> <p>Concernant l'accès aux sites naturels, si le SCOT n'est pas compétent sur l'entretien des chemins, les élus soulignent l'importance de prévoir la possibilité de créer des cheminements et des accès, ce que le SCOT retranscrit dans son objectif d'assurer des emprises suffisantes dans les PLU, pour leur entretien ou leur création.</p> <p>Pour la limitation de la taille des exploitations agricoles, le SCoT limite la consommation des terres agricoles et protège les espaces exploités à bon potentiel agronomique pour garantir une agriculture durable. En parallèle, le PADD encourage des formes d'agriculture diversifiées. Enfin, il met en avant la préservation des éléments paysagers tels que les haies et les prairies.</p> <p>Enfin, sur la gestion des vitrines commerciales : les élus ont souhaité afficher des exigences fortes quant à la qualité des projets notamment ceux situés dans les centralités historiques.</p>

villages et la préservation d'un patrimoine exceptionnel	
<p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensionner les hébergements touristiques pour qu'ils puissent aussi servir de logements de longue durée ou d'urgence, sans prioriser le tourisme. • Faciliter le tourisme vert en créant des pistes cyclables sécurisées, des passages adaptés pour les randonneurs, et des panneaux d'information dans chaque village. • Installer des bornes pour sécuriser les vélos dans les parkings de supermarchés et les places de villages. • Continuer à privilégier un tourisme de proximité, en lien avec la nature. • Développer des hébergements accessibles comme des gîtes, fermes-auberges, et petites structures. • Soutenir davantage l'animation en milieu rural avec des événements culturels et artistiques. • Développer un tourisme diffus en valorisant les paysages et en entretenant les chemins et pistes cyclables. • Mettre en avant les atouts sportifs et culturels de la région pour retenir les touristes plus longtemps avec un programme d'activités coordonné. • Créer un calendrier annuel d'activités et d'événements pour que les touristes et les habitants aient toujours des animations le week-end. • Favoriser la concertation entre collectivités et associations pour éviter des week-ends sans activité. 	<p>Concernant les hébergements spécifiques, le SCOT se fixe l'objectif d'améliorer la qualité des hébergements et de permettre aux activités agricoles de se diversifier notamment par la possibilité d'accueil de tourisme ou autres publics et notamment pour répondre à la question soulevée sur l'accessibilité des hébergements et gîtes ruraux.</p> <p>Pour faciliter le tourisme vert, le SCOT demande aux documents d'urbanisme de prévoir la création de pistes cyclables sécurisées et des passages adaptés pour les touristes ou usagers de loisir. Concernant le stationnement, ces réflexions ont particulièrement porté sur les espaces de multimodalité comme les gares. Une réponse plus précise sera faite dans le schéma cyclable que la CC Loue Lison est en train de construire.</p> <p>La question de l'animation en milieu rural n'est pas un champ de compétence du SCOT. .</p> <p>La protection des paysages a été un sujet majeur durant l'élaboration du SCOT. En effet, les élus ayant bien identifié cet atout pour le territoire qui par sa préservation et sa mise en valeur sera un atout également touristique.</p> <p>Pour finir, le SCOT n'est pas compétent pour mettre en place une stratégie touristique ni pour la création de calendriers d'activités ou d'évènements, ni pour organiser la concertation entre les collectivités.</p>

Conclusion

La concertation, telle qu'elle a été menée, a su conjuguer le respect des dispositions fixées dans la délibération du 19 novembre 2018 et la mise en place d'actions permettant aux citoyens d'être informés et entendus. Les objectifs que la communauté de communes s'était fixés ont donc été atteints dans la mesure où l'information a été diffusée et débattue à l'échelle du département.

De plus, l'association des services de l'État (DDT, ARS, ...), des partenaires (CAUE par exemple), des collectivités locales (conseil départemental, communes), des chambres consulaires, des territoires voisins à la réalisation du SCoT à travers des réunions PPA a permis de faire évoluer le projet de SCoT tout au long de sa procédure d'élaboration.